

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1008

présenté par

M. Chalumeau, M. Labaronne, Mme Boyer, M. Testé, M. Portarrieu, M. Vignal, M. Blanchet,
Mme Toutut-Picard, M. Trompille, Mme Bono-Vandorme et M. Claireaux

ARTICLE 40**ÉTAT C****« Contrôle et exploitation aériens »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.